



Délibération n°2018-11-26-38

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 26 novembre 2018, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Université de Montpellier,
Vu l'avis de la Commission de la Recherche réunie le 5 novembre 2018,

a délibéré :

Objet : Approbation de tarifications diverses - Tarification de la plateforme technologique MESO@LR.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 36

Membres présents et représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23


Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve les tarifs de la plateforme technologique MESO@LR, tels que joints en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 27 novembre 2018.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ


Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2018-11-26-38-deliberation-ca-um-tarifs-plateforme-technologique-meso@lr.



MESO@LR

TARIFICATION DE LA PLATEFORME TECHNOLOGIQUE MESO@LR

	UM fond Europe et Région uniquement	Académiques	Autres
Heure cœur	0,004 €HT	0,01 €HT	0,02 €HT
Nœud exclusif + 3 To par an	1 000 € HT	1 000 € HT	2500 € HT
To de stockage par an	32.82 € HT	40,00 €HT	60,00 €HT

Bijan Mohammadi

Directeur de MESO@LR

Signature du Directeur